

# Media, Rules, Case and Children's Rights



**Paola Riva Gapany**  
**Brnò, March 2011**

copyright : prg



## Warsaw Ghetto 1941

copyright : prg



**Phan Thị Kim Phúc [1972]  
Vietnam War**

copyright : prg



**Soweto 1976 Hector Peterson,  
13, dying in his fathers' arms.**

copyright : prg



**Omayra Sánchez was one of the 25,000 victims of the Nevado del Ruiz (Colombia) volcano which erupted on November 14, 1985.**



**photograph showing a starving Sudanese child being stalked by a vulture won Kevin Carter the 1994 Pulitzer Prize for feature photography.**

# General Regulations and Ethics

- Media professional associations, national federations
- the International Federation of Journalists (IFJ)
- UNICEF (Ethical guidelines, Principles for ethical reporting on children )
- NGOs (MediaWise)
- Organisations ( Organization for Security and Co-operation in Europe).

# Media ethics and children's rights

- Exploitation : 1996 World Congress against sexual exploitation in Stockholm :



- *Awareness-Raising versus Sensationalising,*
- *Neutrality versus Cooperation with the Authorities,*
- *Secondary Victimization*



# Media, CRC and the CRC Committee

**Day of General Discussion: CRC/C/50, 13th Session, 7.10 1996:  
« The Child and the Media »**

- The media have essential functions in promoting and protecting the fundamental rights of the child
- The media could also play a pivotal role in monitoring the actual implementation of the rights of the child
- The integrity of the child should be protected in reporting about involvement in criminal activities, sexual abuse, family problems...
- the influence on children of negative aspects of the media, primarily programmes containing brutal violence and pornography...

# Media and Child participation

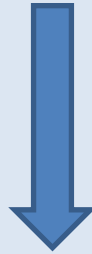
- One of the principles of the Convention is that the views of children be heard and given due respect (art. 12).
- The media is important for offering children the possibility of expressing themselves.
- This is also reflected in articles about freedom of expression, thought, conscience and religion (arts. 13-14).
- It is in the spirit of these provisions that children should not only be able to consume information material but also to participate themselves in the media.
- This requires that there exist media which communicate with children.

# Media and respect of children

- media professionals, including media editors and owners, should be particularly vigilant in trying to safeguard the **integrity of the child**
- need to use special techniques taking into account the **best interests of the child** in interviews or simulations involving child victims of violence and abuse
- child's access to the media: number of positive experiences, news agencies where child reporters provided **information aimed at children**.
- **misrepresentation of children** from specific groups !

# Media ethics and children's rights

- Exploitation at work : 1997 World Congress against labour exploitation in Oslo :



*Journalists' duty to "replace myths with empowerment"*

# The Recife Declaration

- the journalistic language → way of communication to the public
  - respect of child's personality
  - respect of freedom of information

# Switzerland: a child having a child

- how is it medically possible for a 10 years child to have a baby?
- why no one in school noticed that she was pregnant?
  - social exclusion



**DÉPART DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ**  
**De la bibliothèque au Grand Conseil**

Créatrice de la bibliothèque du bureau de l'égalité, Véronique Maret s'engage en politique et devient députée suppléante socialiste pour Ayent...26

## Le Valais retrouve ses manches

**SOLIDARITÉ ► Le Valais a investi et récolté plus d'un million de francs pour venir en aide aux communes inondées de la Suisse alémanique sans compter plus de mille heures de travail.**

**VINCENT FRAGNIÈRE**

Très souvent victime de catastrophes naturelles, le Valais semble aussi savoir être généreux lorsqu'il faut venir en aide à d'autres régions sinistrées du pays, comme toutes ces communes suisses alémaniques touchées, à la fin août, par les inondations.

**Une première... hors canton**

Le meilleur exemple de solidarité est haut-valaisien et s'appelle «Oberwallis hilf Oberwallis». Cette association, créée en 1983 juste après les intempéries de Brigue, a récolté à ce jour 777 000 francs en faveur de la Suisse alémanique. «Pour notre association, il s'agit de la première campagne de récolte de dons qui ne concerne pas le Valais et l'élan de générosité est extraordinaire», s'exclame la Viégnoise Héliène Moser, présidente et fondatrice de l'association.

Auparavant, «Oberwallis hilf Oberwallis» avait récolté 1,5 million de francs pour Brigue et 3 millions pour Goms. «Dans les deux cas, ces montants ont été distribués à des privés. Cette fois-ci, nous allons le répartir entre les communes qui sont le plus dans le besoin. Nous avons demandé à David Schwyder, chef de la sécurité en Valais, de nous dresser la liste des endroits les plus affectés.»

Dans le Valais romand, d'autres actions de solidarité «spontaneous» ont également vu le jour en plus des 350 000 francs débloqués par le Conseil d'Etat. Du côté du Haut-Plateau par exemple, l'association des six communes a remis un chèque de 50 000 francs remis directement à la conseillère d'Etat Elisabeth Gander-Hofer la semaine dernière. «Nous avons profité de l'action des vingt hommes de notre protection civile pour nous déplacer



Jusqu'à Sarmen constater les dégâts et donner cette petite aide», explique Eric Karmerzin, président d'Ecogne qui s'est déplacé à Sarmen jeudi dernier. Responsable du cours PC3, Jean-Paul Borvini énumère le travail effectué, en une semaine, par les trente Valaisiens de Crans-Montana et Monthey. «Nous avons remis en état la salle de gym d'une école, aidé à réparer les voies de chemin de fer et nettoyé les rives du lac. Aucun problème

de démotivation n'est à déplorer. Au contraire, lorsque l'on voit sur place les conséquences d'une telle catastrophe, tout le monde se sent impliqué.»

**400 personnes pour mille heures de travail**  
 Au total, plus de 400 Valaisiens, pompiers ou membres de la protection civile ont œuvré pendant trois semaines essentiellement du côté de Briniez et de Sarmen comptabilisant plus

de 1100 heures de travail. «Actuellement, les communes concernées s'accordent une pause de quinze jours pour faire l'état des lieux des travaux réalisés. S'ils ont encore besoin de nous par la suite, nous sommes prêts», annonce David Schwyder, chef de la sécurité pour l'Etat du Valais.

Ce dernier a également dû fournir du personnel aux différents états majors de crise, compte tenu de l'expérience

**ENGAGEMENTS HUMAINS (jusqu'au 19 septembre)**

- 1168 journées de travail
- 406 hommes engagés
- 37 sections de sapeurs pompiers
- 8 sections de protection civile
- Sarmen et Briniez = principaux lieux d'engagement

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

- 777 000.- de l'association «Oberwallis hilf Oberwallis»
- 350 000.- de l'Etat du Valais
- 50 000.- des communes du Haut-Plateau



**LE VALAIS AIDE L'OVERLAND**

valaisanne dans la gestion de catastrophes naturelles. «Dans des cantons montagneux, il est obligatoire de laisser des pompiers et des sections de protection civile dans les vallées sinon cela devient beaucoup trop difficile pour assurer la sécurité de la population locale notamment en cas d'inondation.» Heureusement pour le Valais, la réforme de 2004 de notre système de sécurité tient parfaitement compte de ce paramètre.

## Dix ans et déjà maman

**SORDIDE AFFAIRE DE MŒURS ► Une enfant d'origine camerounaise et domiciliée dans le Bas-Valais a accouché début août à l'hôpital de Sion. L'amant de la maman a été arrêté pour acte d'ordre sexuel sur mineur, mais ce n'est pas le père...**

**LAURENT SAVARY**

Un enfant d'origine camerounaise, résidant dans le Bas-Valais âgé de seulement 10 ans a accouché au début du mois d'août à l'hôpital de Sion. Ce n'est pas le scénario du prochain épisode de la série «Urgences», mais bien la réalité. L'information, révélée par Rhône FM, a pourtant de quoi surprendre.

**Imbroglie familial.** «Enquête pénale a débuté avant l'accouchement suite à une dénonciation à la police», explique le juge d'instruction du Bas-Valais, Dominique Lewy. Il en résulte un véritable imbroglie familial.

En effet, les premiers soupçons se sont rapidement portés sur l'amant de la mère (marisé

à un Valaisain) de la jeune fille. Celui-ci a été incarcéré et a avoué avoir eu des relations sexuelles avec la petite fille. Mais les tests ADN ont révélé qu'il n'était pas le père du nouveau-né. Raison pour laquelle l'enquête pour acte d'ordre sexuel sur une mineure se poursuit.

Dans ce cas particulier, il y a aura inmanquablement plusieurs personnes accusées. «La recherche de l'identité du père de l'enfant n'est pas notre priorité. C'est du ressort de la justice civile. Mais il a forcément eu un acte sexuel avec cette enfant. Donc il pourrait tomber sous le coup de mise en danger du développement d'un mineur», poursuit le juge d'instruction. D'autre part, les enquêteurs semblent exclure pour le mo-

ment la possibilité de l'existence d'un réseau. L'enfant - dont l'âge officiel de 10 ans est sujet à plusieurs interrogations - et son enfant ont été placés dans une institution, l'office cantonal des mineurs protégeant leurs intérêts.

**Une grossesse à risque.** Des enfants aussi jeunes qui donnent naissance à un nouveau-né restent des cas exceptionnels. Ils nécessitent une prise en charge particulière. Selon un spécialiste en gynécologie installé dans le canton, la grossesse d'une enfant de 10 ans «est considérée à risque car il pourrait y avoir un retard du développement de l'enfant. Obstétriquement, il y a probablement plus de risque d'un accouchement par césa-

rienne au vu du développement de la patiente. Il s'agit d'une grossesse à risque principalement en raison du contexte général. Dans une situation par-

**PUBLICITÉ**

VALERIA  
 DOLCIE SION  
 VARONE  
 MISTÈRE DU LIQUORE  
 Mystère du lieu, magie du vin...

QUADROCK GRAND VYARA  
 www.suzuki.automobile.ch  
 Emil Frey SA, Centre Automobile Sion  
 Rue de la Durance 93, 1900 Sion 4  
 Téléphone 027 205 69 68

les services sociaux... afin d'assurer le meilleur accueil possible au nouveau-né et la meilleure aide pour la maman. A faire à suivre...

## A 10 ans, elle devient mère. Le Valais est sous le choc

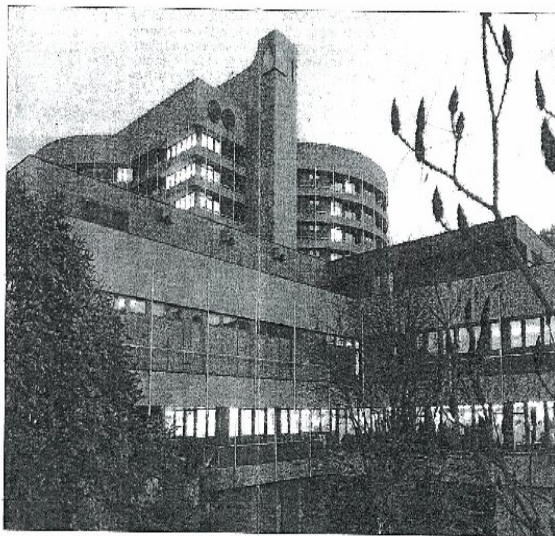
SUISSE  
société

CHANEL SPROU

Il y a un mois, une Camaronde de 10 ans accouchait à Sion. L'amant de sa mère, un sexagénaire, a été incriminé. Un test ADN l'a mis hors de cause. Le père de l'enfant demeure pour l'instant inconnu. Comment une gamine parvient-elle à dissimuler sa grossesse? Les institutions disent n'avoir rien remarqué jusqu'au septième mois.

Lorsque l'histoire dans laquelle se tissent la fillette est connue, elle fait au septième mois de sa grossesse. Cherie, Koko rejette toute responsabilité. Le conseiller d'état valaisien, chargé de l'éducation, de la culture et du sport, souligne que l'école de la région de Monthey où se trouve la fillette camerounaise de 10 ans n'a rien remarqué. «Elle était un peu forte. De copulature à fait au sein que personne n'a vu de modification notable. De graves problèmes fœtaux, sans doute les institutions à prendre en charge cette enfant. C'est à ce moment là seulement qu'on s'est rendu compte de sa grossesse».

La fille, Koko, parlait. Elle s'exprimait à un niveau de 12 à 14 ans, tout au plus d'un adolescent. La jeune mère, née d'une petite fille, venue à l'école primaire, est venue en Suisse avec deux de ses frères et sœurs à la faveur du regroupement familial observé par sa mère, une Camerounaise



L'Hôpital cantonal de Sion. La jeune mère, qui aujourd'hui a repris ses cours, est régulièrement en contact avec la famille d'accueil qui a à charge de son bébé orphelin.

qui a séjourné en Valais. Jusqu'à présent, dans le canton, la situation n'a été connue que lorsqu'on sait que l'amant de la mère, un homme âgé de 63 ans, a eu des relations sexuelles avec la fillette. Dans un premier temps soupçonné, il s'avère qu'il n'est pas le père du bébé. Une enquête, avec les DNA, est en cours. L'enfant est en train pour déterminer la paternité.

Le jeune mère a ainsi été élevée à son meins dans le pays. Pour l'instant, son statut est encore

«officielle, qui n'est autre que l'enfant devenue le vice-président du Parti radical suisse, se refuse à tout commentaire, à ce stade de l'enquête».

D'ailleurs, demeure étonnant, comment étonnant, d'une adolescente, qui n'a pas de 16 ans, suscite un intérêt de quelques centaines de personnes important, continue François Blanc. Le problème responsable de la situation infligée à l'Hôpital de Genève se dit en silence «étrange» qu'une telle

grossesse ou son interruption, n'aurait pas pu être soupçonnées à une échelle.

Christian Blanchet, responsable cantonal en faveur de la jeunesse, n'est étonné pas. Les institutions ne sont pas en cause dans cette affaire. «Cela n'est pas intervenu» «Cela n'est pas intervenu que cette fille ait été ce lieu 16 ans, puisqu'il ne reconnaît pas les registres officiels sont concernés tout terrain. Il se pourrait même en 13 ou 14.

Quelqu'un d'autre de la mère et de sa petite fille? Claude Roch prétend que ces deux se portent bien, comme tous les enfants. «Lorsque nos services se sont rendu compte de la situation, ils ont intervenu social et psychologique à cet âge par exemple. Aujourd'hui la mère, tous jours placée en institution, a repris ses cours. Elle bénéficie de quelques jours d'un suivi psychologique et se trouve régulièrement en contact avec la famille d'accueil qui a à charge de son bébé».

### LA SUISSE EN BREF

#### VOTATIONS Blocher fâché

Le Département fédéral de justice et police est en colère contre une annonce parue sur la votation fédérale du 28 septembre. Le département est intervenu lundi par écrit auprès d'Économiesuisse. Dans plusieurs quotidiens allemands est parue samedi une annonce qui reprendait l'allocution télévisée que le conseiller fédéral a adressée le 10 septembre aux Suisses et dans laquelle il plaidait pour la libre circulation. La publication — avec une photo de Christoph Blocher — a été faite sans l'accord préalable du DFFP. Le département estime que cette attitude viole le droit d'auteur. Il ne pense toutefois pas déposer plainte. (sda)

#### TURQUIE Nouvelle plainte contre Perinçek

La police cantonale bernoise a déposé plainte contre le politicien turc Dogu Perinçek pour soupçons de violation de la Loi antiracisme. Lors d'une manifestation à Dübendorf, près de Berne, ce nationaliste turc de gauche a encouragé le génocide arménien. Des poursuites judiciaires ont déjà été ouvertes à Lausanne et à Glarburg (ZH) contre Dogu Perinçek, qui dénonce régulièrement des mensonges internationaux à propos du massacre commis en 1915. (sda)

#### TESSIN Chute mortelle d'une chargignonnaise

Une femme de 71 ans a fait une chute mortelle, dimanche, dans le Val d'Agnin, au-dessus de Lognon. La police tessinoise a indiqué hier que la victime cherchait des champignons lorsqu'elle est tombée d'une hauteur d'une vingtaine de mètres. Le corps de la Tessinoise a été retrouvé par un promeneur dans une civière au pied de la falaise. La semaine dernière, quatre autres personnes ont perdu la vie de la même façon dans les forêts tessinoises. (sda)



AFFAIRE SORDIDE Une fillette a accouché à l'Hôpital de Sierre. La justice recherche le père

MÈRE À 10 ANS!

VALAIS Une petite fille d'origine camerounaise a eu un bébé il y a un mois à l'Hôpital de Sierre. La justice a déjà entendu un homme de 66 ans qui avait des relations sexuelles avec la fillette, mais des analyses ADN ont prouvé qu'il n'était pas le père de l'enfant. L'enquête se poursuit

Chiara Maichtry

Incroyable. La nouvelle diffusée hier matin par la radio régionale valaisanne Rhône FM, en a glacé plus d'un dans le canton: une fillette d'à peine 10 ans a accouché il y a près d'un mois à l'Hôpital de Sierre. Du jargon, de médecine d'obstétrique valaisanne...



«Pour l'instant, la fillette et son bébé sont à l'abri: ils ont été placés dans des familles d'accueil différentes»

Dominique Loyey, juge d'instruction

Un avocat et même à l'égalité de certains d'entre eux en juin dernier par la chambre populaire de Martigny pour défendre les intérêts de la fillette et de son enfant. Celui-ci, Léonard Bender, se refuse à tout commentaire à ce stade de l'enquête.

Lier, beaucoup de questions restent en core ouvertes. Notamment celle-ci comment une fillette aussi jeune, dévouait de surcroît l'école primaire de Martigny, à-t-elle pu ainsi mener à terme sa grossesse?

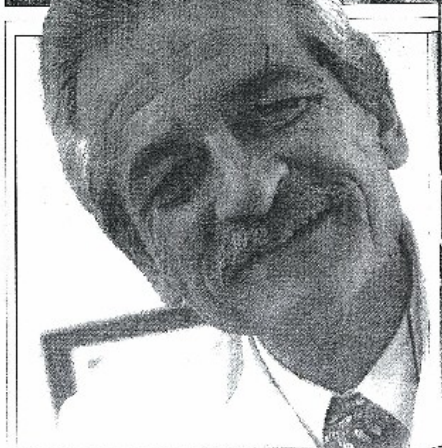
Dominique Loyey, juge d'instruction, dit en outre trop tôt pour répondre à cette question. Il semblait que à mère de la fillette se soit aperçue de la chose à un certain moment. Le reste, dit-il, la petite fille, semble-t-il, un petit peu évasive. Quant à l'âge de l'enfant, la fillette des juges comme parents doit elle déposer a-t-elle pas tout à fait certain. Mais qu'elle ait âgée de 10 ans, de 11 ans ou de 12 ans et demi, le problème pour nous est le même.

George Gaudin, chef du Département d'obstétrique du CHUV de Lausanne, s'est montré très étonné par la nouveauté de cet accouchement valaisan hors norme. «Si l'information est vraie, je pourrais dire que biologiquement, c'est à la limite du possible. De ans, c'est vraiment très jeune pour avoir un enfant».

Quant aux particularités d'une telle grossesse, le spécialiste est formel. «En général, les grossesses d'adolescentes sont considérées comme plus à risques que les autres. Cette catégorie de patients est notamment plus exposée à l'hypertension, par exemple. Mais on ne sait pas si cela se dit ou pas



INTERROGATIONS Beaucoup de questions restent ouvertes hier sur l'accouchement de cette fille de 10 ans à l'Hôpital de Sierre. Notamment l'identité du père. Sur tout, la mère de la fillette a pu, si jeune, fréquenter l'accès primaire, mener à terme sa grossesse?



CIRCOSPÉCT Le professeur Patrick Hofheld, de la maternité du CHUV, a été montré très étonné par la nouveauté de cet accouchement hors norme.

«Cet accouchement est à la limite du possible»

Patrick Hofheld, chef du Département de gynécologie-obstétrique du CHUV de Lausanne, s'est montré très étonné par la nouveauté de cet accouchement valaisan hors norme. «Si l'information est vraie, je pourrais dire que biologiquement, c'est à la limite du possible. De ans, c'est vraiment très jeune pour avoir un enfant».

SANTÉ Des coûts en augmentation

Assurance maladie: les en hausse de 6 à 8% en

BERNE A l'annonce des prévisions pour 2006, Pascal Couchepin est vivement critiqué

Michel Jeanneret

Pascal Couchepin aurait qu'il n'est pas rationnellement que les assurances les plus alarmistes les voyaient bondir de 10%. La réalité donne plutôt raison aux seconds: en 2006, les primes d'assurance maladie augmentent dans une fourchette de 6 à 8%, soit respectivement plus du double qu'en 2005 (3,7%).

Si la hausse prévue ne sera connue qu'à la fin du mois, cette projection découle de chiffres publiés hier par SantéSuisse. L'association fait écho à une hausse des coûts de la santé dans les mêmes proportions pour l'année 2005. Ce n'est notamment sur ce chiffre que se basent les assureurs pour fixer le montant des primes.

Comment expliquer l'augmentation des frais de

la santé? SantéSuisse démentir la hausse des coûts hospitaliers, des médicaments et des médicaments. Il semble toutefois que rien ne fera de manière efficace cette spirale. C'est ainsi que se pose à nouveau la question du financement de notre système de santé.

«La façon arbitraire de fixer les primes, les inégalités entre les caisses: tout cela ne peut plus durer!»

Stéphane Rossini, conseiller national (PS/VS)

Comment atténuer l'effet de cette inéluctable hausse des coûts pour les contribuables? Pascal Couchepin annonçait récemment son intention de baisser le taux minimal de réserves des assurances de 15 à 10%. «D'urgence» s'était-il écrit dans le rapport de l'expert. Comment expliquer l'augmentation des frais de



PASCAL COUCHEPIN Incompréhensible selon SantéSuisse, le conseiller fédéral est de nouveau critiqué.

# sans réponses

demeurent en suspens. Certains s'étonnent qu'un cas d'une telle



«3 CAS EN 30 ANS...»

Si, malgré l'absence de statistiques, l'unité multidisciplinaire de soins des adolescentes annonce une tendance à la hausse du nombre de cas d'adolescentes (voir ci-dessous), le gynécologue valaisan Georges Sarrailh responsable de l'obstétrique pour les hôpitaux du centre, parle lui de véritables exceptions pour le canton du Valais. «Environ, en trente ans de carrière, j'ai dû voir au maximum trois adolescentes de moins de seize ans qui ont accouché et elles n'avaient jamais accouchées. De plus, le médecin valaisan parle de cas exceptionnel pour cette dernière. Il faut arriver de voir derrière cette affaire une question sociale, le sujet d'un cadre social très particulière. »

## «Mon fils de 9 ans a été troublé»

Gynécologue à l'UMSA à Lausanne, Saira-Christine Renteria apporte un point de vue de professionnelle sur la prise en charge des adolescentes enceintes.



Saira-Christine Renteria, gynécologue. LDO

La consultation de gynécologie de l'adolescence à l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA) à Lausanne, liée au CHUV, est un répondant privilégié pour les adolescentes mineures qui sont enceintes. L'occasion de faire le point avec une spécialiste de la question, la gynécologue Saira-Christine Renteria.

**L'accouchement d'une enfant de 12 ans reste un cas exceptionnel en Suisse...**

Oui, c'est extrêmement rare. Mais malheureusement en Suisse, il n'existe pas de statistique du nombre de mineures qui accouchent. Les spécialistes de la question pensent qu'il y a une tendance à la hausse du nombre de cas, concernant les jeunes filles âgées de plus de 15 ans. Mais ce n'est qu'une impression qui n'est pas confirmée par des chiffres.

**Comment expliquez-vous qu'on découvre tardivement la grossesse chez une adolescente ou une enfant?**

Souvent elles ne sont pas encore très proches de leur corps. Cela arrive qu'elle le cache volontairement ou non, en portant des pulls amples par exemple. Et surtout, on ne pense pas – ou on ne veut pas y penser – qu'une fille de moins de 15 ans puisse être enceinte. Ce n'est pas dans notre culture. Mais tout peut arriver. Nous avons eu par exemple le cas d'une fille qui était enceinte et qui n'avait encore jamais eu de règles.

**La prise en charge d'une jeune fille enceinte nécessite aussi une prise en charge particulière...** On doit établir un rapport de confiance avec la jeune fille. Sa-

voir par exemple s'il y a eu maltraitance, viol ou si c'est le résultat d'un acte consenti et aussi estimer si elle a la capacité de discernement, une notion importante en cas de décision d'interruption de grossesse notamment. Il est aussi important de faire de la prévention secondaire.

**Est-ce que la médiatisation du cas qui s'est passé récemment en Valais peut avoir une influence sur les jeunes?**

Mon fils de 9 ans, lorsqu'il a vu les titres des journaux, a été très troublé. Les médias devraient parfois faire preuve de plus de retenue.

ÉDITORIAL

## Le syndrome de l'Est

MICHEL GRATZL

Combien d'Indécis encore à quatre jours du scrutin sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États de l'Union européenne? Un petit 10%, sans doute, si l'on extrapole le dernier sondage SSR - Idée suisse qui donnait le oui possible vainqueur – mais pas assuré – d'une campagne extrêmement dure. Une fois n'est pas coutume, la Suisse officielle a sorti l'artillerie lourde pour faire passer ces bilatérales. Mais il faut au passage rendre cette justice aux opposants, issus principalement des rangs de l'UDC, qui se sont battus à la fronde contre le canion, mais avec une foi susceptible d'ébranler les certitudes du souverain. C'est peut-être que l'émotionnel a souvent pris le pas sur le rationnel. D'autant que les «mésagers» n'ont pas manqué d'appuyer le doigt là où ça peut faire mal, malgré tout ce qu'affirment le Conseil fédéral, Christoph Blocher compris et l'essentiel de la classe politique. Cette «douleur», c'est ce qu'on pourrait appeler le syndrome du maçon polonais, susceptible de débarquer demain matin déjà, avec armes et bagages, pour piquer la truelle du Suisse avec la complicité cynique de nos chefs d'entreprise.

Il faut rester sérieux autant que serin, même si l'on ne peut en exclure totalement le risque, sachant aussi que notre pays a perdu de son attractivité, en même temps que sa superbe. Qui aurait pensé, voici dix ans encore, qu'un phénomène comme les «working poors» pouvait toucher l'opulente Helvétie? Il n'y a que les nostalgiques, façon réduit national, pour croire aujourd'hui le contraire, pour brandir la menace de l'immigration massive, partant de la criminalité et alimenter du coup leur fonds de commerce.

Puisqu'on est dans le registre de l'affectif, si cher à l'ASIN, à l'UDC Valais, à l'extrême-droite nationaliste et à quelques autres, restons-y.

Cette Suisse que nous dessinons dès lundi prochain 26 septembre, je ne sais pas ce que elle sera, bien sûr. Mais je sais ce que je ne veux pas qu'elle soit: méfiante, frileuse, égotiste, immobile, bref trouillardes.

PUBLICITE

# PANAIMMOB

N° 1 de la construction en Valais











Demandez notre ouvrage illustré au

Tel. 027 322 00 44 www.panaimmob.ch

# Les tas de questions

## FILLE-MÈRE À 12 ANS ▶ L'affaire de la jeune fille qui a accouché suscite de nombreuses questions qui gravité ait pu traverser les mailles du filet social.

### SILVIER BAUGES

*« Dans cette affaire ahurissante, je trouve légitime de se poser des questions. Où le système a-t-il failli? Pourquoi et comment en est-on arrivé là? Et surtout, que faut-il faire pour que ce genre de cas ne se reproduise plus jamais à l'avenir? »* S'exprimant dans « Le Temps », « Hier à propos de l'affaire de la jeune fille-mère camerounaise (indig. âgée de 12 ans et non de 10), la cheffe du Service des étrangers du canton du Valais Françoise Gianadda s'étonne que personne, dans l'entourage éducatif et social, ne se soit aperçu de quelque chose. Des propos qu'elle nous a confirmés, tout en les nuancant: « Loins de moi l'idée de faire de la polémique, ni d'adresser des reproches à qui que ce soit. Je me pose simplement, et je ne suis certainement pas la seule, plusieurs questions... »

### Vive réaction

Ces propos ont pourtant suscité quelques vives réactions, dont celle du directeur des écoles de Martigny Raphaël Darbellay, la jeune fille ayant été domiciliée et scolarisée à Martigny: « J'ai senti cela comme un reproche direct et je tiens à mettre les choses au point. Au niveau de la protection nous avons travaillé tout d'abord, les écoles de Martigny disposent d'un programme spécifique, comportant plusieurs niveaux. D'une part, tout est mis en place pour que les élèves puissent, en cas de besoin, s'exprimer librement ou parler de leurs problèmes à des personnes de confiance, en plus des enseignants... »

Les cours de protection dispensés par des spécialistes ont ainsi lieu en deuxième et quatrième primaires. Ils ont été suivis par la jeune Camerounaise lors de l'année scolaire 2003-2004. En quatrième primaire également, chaque élève est contrôlé par une infirmière habilitée à poser des questions afin de déterminer si l'élève est bien dans sa peau. Ce qui permet parfois de découvrir certains problèmes.

Enfin, les écoles de Martigny disposent d'une enseignante spécialisée, à qui les élèves peuvent s'adresser en toute confiance en cas de problème. Cette personne passe plusieurs fois dans toutes les classes de troisième primaire et de cinquième primaire et elle effectue des activités permettant de renforcer la confiance en soi, d'instaurer un climat de confiance, etc. Ceci crée donc les conditions favorables pour permettre aux élèves qui en ressentent le besoin de solliciter un entretien avec cette enseignante, en dehors du cadre



« Je n'adresse des reproches à personne, mais je trouve légitime de me poser des questions à propos de cette affaire ahurissante. »

Françoise Gianadda  
cheffe du service des étrangers



« J'ai ressenti ces propos comme un reproche direct, alors qu'ici nous sommes très soucieux de la prévention des abus sexuels. »

Raphaël Darbellay  
directeur des écoles de Martigny

de la classe. La jeune Camerounaise aurait pu l'appeler à l'aide si elle l'avait voulu. Mais ce ne fut pas le cas.

### La sonnette d'alarme

En ce qui concerne cette affaire, la direction des écoles avait tiré la sonnette d'alarme en 2001 déjà, précise M. Darbellay: « Elle avait alors demandé à la chambre pupillaire de Martigny de se pencher sur l'environnement éducatif dont bénéficiaient les enfants de cette famille. L'Office cantonal des mineurs avait été nommé comme organe de surveillance et un éducateur spécialisé (AEMO) désigné pour suivre la situation au sein même de la famille. Du moment que l'école avait réagi et que les autorités compétentes avaient confirmé la prise en charge et le suivi du dossier par leurs instances spécialisées, son rôle n'était pas d'aller plus loin dans les investigations. L'école est toutefois encore intervenue à plusieurs reprises, dont une nouvelle fois en 2004, ce qui a débouché sur le placement en institution de cette jeune fille. Ceci dit, et là je suis en accord avec Mme Gianadda, je ne comprends pas comment un cas d'une telle gravité a pu échapper à tant de personnes... »

### Du canton à la commune, et vice-versa

Pour tenter de répondre aux questions qui se posent, il convient de res-

tituler la chronologie de la procédure en usage dans un tel cas. Lorsque la mère de la jeune fille, après s'être mariée et installée à Martigny, a fait venir ses trois enfants du Cameroun, au titre du regroupement familial, c'est le Service des étrangers qui traitait compétent en la matière. Ce qui confirme Mme Gianadda: « Ici, mais avant de nous prononcer, nous avons demandé un avis au CMS et au Contrôle des habitants de Martigny. Comme aucune objection n'a été formulée, nous n'avons pas effectué d'enquête complémentaire. Et lors du renouvellement annuel de cette autorisation, on ne nous a jamais informé d'un problème quelconque... »

Du côté de Martigny, la vice-présidente Dominique Delaloy, en charge des affaires sociales et de la chambre pupillaire, affirme que les institutions, tant scolaires que sociales, n'ont rien à se reprocher: « J'ai été avisée de la sonnette d'alarme et les autorités tullelaines ont activé le canton qui a pris les mesures nécessaires. Pour le reste, tant l'habilitation en Suisse de personnes étrangères que la responsabilité du suivi de l'évolution de cette famille sont du ressort du canton... »

Comme du côté du canton, notamment de l'Office pour la protection de l'enfant, on rejette également toute responsabilité, les questions demeurent, pour l'instant, en suspens...

### UN DEVOIR DE PROTECTION

Tenu par le secret professionnel et abstenir de tout commentaire à ce stade de l'enquête, l'avocat Léonard Bender est sorti toutefois de sa réserve, en raison du différend médiatique déclenché par la révélation de cette affaire: « Je précise que je n'ai pas été commis d'office mais désigné, il y a plus de trois mois, par la chambre pupillaire de Martigny en tant que curateur de représentation. Mon rôle est de sauvegarder les intérêts de cette jeune fille, qui est la victime de cette affaire, lors de la procédure pénale qui est en cours. Pour l'instant, ma priorité absolue est de protéger cette jeune fille. Elle a été victime d'abus sexuels et j'estime qu'il n'y a pas besoin d'ajouter une atteinte à sa personnalité au drame qui la frappe... »

M. Bender réagit également à certaines inepties des journaux et des médias: « Je suis profondément choqué de lire que la jeune fille a été victime d'abus sexuels et j'estime qu'il n'y a pas besoin d'ajouter une atteinte à sa personnalité au drame qui la frappe... »

M. Bender réagit également à certaines inepties des journaux et des médias: « Je suis profondément choqué de lire que la jeune fille a été victime d'abus sexuels et j'estime qu'il n'y a pas besoin d'ajouter une atteinte à sa personnalité au drame qui la frappe... »

### LES FAITS...

#### CHARLES MÉROZ

L'information diffusée hier a fait l'effet d'une bombe en Valais: une fillette de 12 ans, d'origine camerounaise et scolarisée à Martigny, a accouché à un mois à l'Hôpital de Son (Le Nouvelliste d'hier). La fillette a eu des rapports sexuels avec l'amant de sa propre mère, un Italien domicilié dans la région de Martigny et sur qui les soupçons se sont aussitôt portés. Les tests ADN effectués ont cependant révélé qu'il n'est pas le père de l'enfant. L'enquête pour découvrir le véritable père est en cours.

La mère de la fillette est établie en Suisse depuis la fin des années nonante. Installée au coude du Rhône avec son mari, un Martignevain qu'elle avait rencontré lors d'un premier séjour dans notre pays, elle a fait venir du Cameroun trois enfants au bénéfice du droit au regroupement familial. Par la suite, la mère a entretenu une liaison avec un homme de 58 ans, lequel a reconnu avoir eu des relations sexuelles avec la fillette. Il a été incarcéré durant quelques jours avant d'être libéré par les analystes ADN. Prévenu d'actes sexuels avec une mineure, il risque néanmoins une peine de prison. Le bébé a été confié à une famille d'accueil et la jeune mère placée en institution où elle bénéficie de soins médicaux adéquats. Leurs intérêts sont défendus par M<sup>e</sup> Léonard Bender, avocat à Martigny.

### L'INVITÉ

#### ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT

## Entrer en gratitude

Entrer en gratitude, comme « entre en religion ». En guise d'écho au Festival de philosophie de Saint-Maurice et à la tournée suisse d'action de grâce, entre en reconnaissance. A l'exemple du penseur français Paul Ricœur, mort en mai dernier à l'âge de 92 ans, l'un des plus grands philosophes du XX<sup>e</sup> siècle, qui publiait en 2004 un « Ouvrage de la reconnaissance » (Stoic).

Et qui écrivait, peu de temps avant son décès, sans avoir jamais esquisse l'ombre d'une plainte devant sa fin prochaine: « Je reporte sur ceux qui viendront après moi la tâche de prendre la relève de mon devoir, de mon effort pour exister dans le temps des Vivants... »

Et pourtant Ricœur n'a jamais souhaité avoir de disciples, au sens d'un maître qui chercherait à faire école autour de lui. Il se contentait d'autourner: chacun à découvrir un chemin neuf, au sens latin de « autorité » (inventeur). C'est un grand philosophe, dans sa capacité de liberté authentique, sans pour autant exiger aucune forme de « soumission ». Relève le défi laissé par nos aïeux et les grands hommes de notre disparité, c'est nous inscrire en continu-teurs endettés de leur œuvre, portant cette dette non comme un carcan pesant, mais comme une mission à relancer sans cesse. C'est nous faire, en quelque sorte, contemporains de ceux qui nous ont précédés autant que de ceux qui nous sui-

vent, en une espèce de communauté de pensée, hébété ou universelle, que n'importe quel espace ne parvient à briser. C'est poursuivre le dialogue avec ceux dont nous héritons, et l'anticiper déjà avec ceux qui nous suivent, sans exiger d'eux qu'ils fassent la même chose que nous. Habiter une telle conversation, voilà à quoi sert une rencontre philosophique ou un dimanche de jeûne fœdéral.

C'est lorsque s'en va un sage comme Ricœur dont la voix résonne encore en nous, ou une personne à laquelle nous reconnaissons devoir nos traits essentiels de notre identité, nous aurions moins à nous attrister de leur disparition qu'à nous réjouir de ce qu'ils ont existé. Au premier refus de leur sagesse. Au sens aussi où la mort apparaît comme interne à la vie elle-même, en tant que l'ultime affirmation de la vie.

A chacun de nous de prendre la relève de ce risque énorme d'être homme, de ce courage pour exister. Déjà pour les votations et pour toute l'année (scolaire) à venir, à chacun de nous de baliser son parcours de reconnaissance à l'égard de ses parents, de ses proches, des figures marquantes auxquelles il doit beaucoup. A chacun de nous de penser cette gratitude vis-à-vis de Dieu lui-même, si nous sommes croyants, pour vivre tout, comme disait saint Paul, dans l'action de grâce.

### TEMPS D'ARRÊT

#### JEAN-MARC THEYTAZ

## L'art de la vente, une mise en scène

Rocher avec moutarde de préférence (cela correspond mieux à l'image que s'en fait notre inconscient), musique douce le matin, pour ne pas brusquer les réveils plus difficiles, diffuseurs de senteurs pour apporter une touche aléchante, éclairages violents ou travaillés pour colorer les tomates, bananes, paniers remplis ou autres poteries... Les grandes surfaces ont décidément mis tous les atouts de leur côté pour attirer leurs clients. La panoplie de moyens mis en place est vraiment impressionnante, qui est censée nous pousser à acheter, de consommer, de dépenser.

L'emplacement des produits, l'organisation de l'espace, l'aménagement général des grands magasins sont également soigneusement étudiés et planifiés pour nous faire acheter quantité de produits qui ne sont pas de première nécessité et que nous n'aurions pas nécessairement mis dans notre caddy si nous ne nous les avait pas présentés avec élégance, conviction et force argu-

ments. Ainsi pour se fournir en lait, pain, fromage ou autre produit carné, n'est-il pas rare qu'il faille traverser tout le magasin pour trouver son bonheur. La prolifération des grandes surfaces dans le même bassin de population crée ainsi toute une mise en scène dans le secteur de la vente qui fait que le consommateur devient parfois un spectacle habilement monté et mis en valeur.

La concurrence y est rude et c'est à celui qui fera preuve de plus d'imagination et de créativité pour attirer le client. La guerre n'est pas seulement le nerf de la guerre et là, le consommateur devient gagnant. Preuve en est la guerre sans cesse que se livrent actuellement les entreprises de téléphonie, de mobiles, avec des offres défilant toutes les semaines, livrées les unes après les autres.

Aujourd'hui l'on peut ainsi dire que la vente est devenue une véritable industrie moderne une profession qui se rapproche de l'art théâtral...

# Une Camerounaise de dix ans accouche: le Valais s'interroge

**Valais** Une affaire sordide, sur fond de pédophilie, de prostitution, d'alcoolisme et de dérive sociale. Cheffe du Service des étrangers, Françoise Gianadda dénonce la complaisance des autorités

Laurent Nicolet

Une fillette de dix ans qui accouche à la maternité de Sion le nouveau, lancée hier matin sur les ondes de Rhône FM, a fait l'effet d'un méchant coup de tonnerre au Valais. L'histoire accumule en effet les éléments sordides.

**Chablais, terre d'accueil**  
Tout débute en 1997. Une Camerounaise âgée alors d'une vingtaine d'années – appelons-la Julie –, quitte son pays natal pour un séjour en Suisse, dans le but de rendre visite à sa tante installée dans une bourgade du Chablais valaisan.

Après avoir déposé une demande d'asile, elle fait la connaissance de son futur mari, un Valaisien travaillant comme menuisier dans l'entreprise familiale. Julie rencontre ensuite au Cameroun, où son soupçon valaisien la réjoint bientôt. Le couple se soude sur place, puis regagne le Valais et s'installe à Martigny. Après quelques mois, Julie fait venir du Cameroun, au bénéfice du regroupement familial, trois enfants: un garçon, aujourd'hui adolescent,

dont elle n'est pas la mère mais qu'elle avait recueilli orphelin, puis deux fillettes, qu'elle a eues de deux frères différents, et âgées aujourd'hui de treize et dix ans. Julie travaille bientôt comme concubine dans son immeuble et s'occupe également de personnes âgées. Le mari valaisien, lui, ne travaille plus et est au bénéfice d'un rente AL.

**Le coup de théâtre**

Puis arrive le coup de théâtre: la plus jeune des fillettes, encore à l'école primaire, est raptée. Les services sociaux alertent la justice, qui poursuit d'office ce genre d'infraction. Les soupçons se portent d'abord sur un Italien, de 68 ans, au bénéfice d'un permis C et qui est l'oncle de Julie. L'homme reconnaît avoir eu des relations sexuelles avec la fillette, et est incarcéré quelques jours, avant un spectaculaire rebondissement: les tests ADN établissent qu'il n'est pas le père de l'enfant.

Le prévenu avait prétendu n'être pas pédophile, mais aimer les très jeunes femmes et avoir cédé aux avances de la fillette, qu'il était attendu à la sortie de

l'école et qu'il craignait de rapté. Des rumeurs de prostitution enfantine ont été évoquées dans le cadre de l'enquête.

Aujourd'hui un avocat et tuteur a été commis d'office pour la défense des intérêts de la fillette et de son frère, qui a été placé dans une famille d'accueil. Cependant, elle se poursuit, avec probablement de nouveaux tests ADN, une nouvelle piste étant suivie grâce à certaines déclarations de l'Italien.

**Les enquêtes**

Cheffe du Service des étrangers, Françoise Gianadda, qui a souvent justifié la durée de certaines de ses décisions en invoquant la protection des femmes et des enfants et une intégration rendue aléatoire par le fossé culturel, explique avoir demandé, au moment du mariage de Julie avec son conjoint valaisien, des renseignements auprès de la commune et des services sociaux de Martigny, pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'une union fictive: «Il était ce qu'il faut bien appeler un pauvre type, un alcoolique, et elle était liée à la prostitution.

Mais on m'a répondu que tout était en ordre. On m'a dit la même chose au moment du regroupement familial, me certifiant que le couple était apte à prendre en charge les trois enfants. Ce n'est que plus tard qu'on s'est aperçu que le garçon n'était pas le fils de cette femme.

**«N'a-t-on pas voulu voir?»**

Françoise Gianadda s'interroge avant de ce que personne, dans l'entourage éducatif et social, ne se soit aperçu de quelque chose jusqu'au dernier moment, la fillette elle-même ne savait pas qu'elle était enceinte. Chef du gouvernement et du Département de l'Éducation, Claude Koch a expliqué hier soir que ses services n'avaient commis aucune faute dans la gestion du dossier, si ce n'est la grossesse connue, soit au septième mois. Françoise Gianadda, elle, pose néanmoins la question qui fait mal: «Est-ce qu'on n'a pas voulu voir, ou ne sommes-nous, à l'école, dans les services sociaux, les chambres papillaires, simplement plus capables de voir ce qui se passe autour de nous?»

# Un gérant de fortune à l'heure des comptes

**Genève** Après sept ans d'instruction, le directeur de H. Management comparait en jugement

**Devant la justice**

Mélanie est une Huis-Usus. Elle choisit au profit des victimes de La Nouvelle-Orléans Elle, c'est Perla. C'est son impresario de masse. Monogamie à l'italienne au procès d'un financier genevois qui, au terme de sa apéritif, avait quelque 200 millions de francs sous gestion. Aujourd'hui, et après sept ans d'instruction, c'est l'heure des comptes.

Le directeur de H. Management

dans la magistrature et de contrôler des clients sués, très connus dans le monde du show-business, du sport et de la politique.

**Discretion fiscale**

On ne sait guère plus sur l'identité de ces célèbres clients venus de l'Hexagone. Discretion fiscale oblige, la majorité est binationale. Et a préféré sauvegarder son anonymat. Etalée en Côte d'Ivoire depuis quarante-cinq ans, Madame C., elle, ne craint pas les contrôleurs. Active dans la bijouterie, fière de la

multitude, c'est également ce qu'elle soumet un industriel à la retraite. Ajouté à ce décès, le plaignant est représenté au procès par son fils. «Il voulait payer beaucoup moins de manière sûre et certaine en utilisant une suite de groupes d'investisseurs mis dans une opinion américaine.

**Amitié gâchée**

Pour l'impresario et mari de la chanteuse, cette histoire est aussi celle d'une amitié gâchée. Il lui faisait une confiance aveugle, dit-il.

a été abusé dans cette affaire, c'est lui-même. Il dirigerait d'ailleurs une affaire à la fois de ses côtés et personnels. Je n'ai jamais cherché à savoir les détails de son personnel, c'est pourquoi je sollicite un avis d'expert.

Avant son arrestation, ses services. Mes Michel Valério et Eric Hess, ont déjà obtenu que trois des seize infractions de l'acte d'accusation soient retirées. La Cour a estimé que ces faits n'avaient fait l'objet d'aucune inculpation, ni d'une instruction suivie dans un dossier.

TOTAL PUF(5) 21

## LE MESSENGER

Journal N° 1970  
du 22-09-2005

Directeur de publication: Pius N.  
NJAWÉ

Article lu 373 fois

### CONCEPTION PRECOCE

## Mère à 10 ans

*La parturition d'une jeune Camerounaise, dit-on, âgée de... 10 ans fait sensation en Suisse et soulève des questions...*

L'affaire mériterait peut-être de figurer dans le célèbre ouvrage des records " Guinness ".

Fait scandaleux. Une jeune Camerounaise âgée de 10 ans a donné naissance à un bébé en Suisse, a révélé lundi dernier la justice helvétique. De source judiciaire, l'accouchement a eu lieu il y a un mois, dans un hôpital du canton du Valais, dans le Sud-Est du pays. Le bébé a été placé dans une famille d'accueil. Son père reste encore inconnu. Mais, la justice suisse est déterminée à établir l'identité de ce géniteur d'un autre genre. Déjà, elle a ouvert une enquête pour la circonstance. Avant cela, la fillette-mère avait eu des rapports sexuels avec l'ami de sa mère, un homme âgé de 68 ans. Ce dernier a été incarcéré. Prévenu pour actes sexuels avec une mineure, il encourt une peine de prison. Le sexagénaire aurait été soupçonné d'être l'auteur de la grossesse. Mais, des tests d'Adn ont démontré le contraire. La mère de la fillette est une Camerounaise mariée à un citoyen suisse qui a fait venir ses enfants dans le pays au titre du regroupement familial. Ce sordide fait divers soulève quelques questions dans un pays connu quand même pour sa tenue morale. Même si ses relations avec l'argent venu des pays du Tiers monde est très étroite au détriment de ces derniers.

### La fillette a-t-elle vraiment 10 ans ?

Différentes rumeurs courent sur l'âge de la petite fille. Officiellement, elle aurait 10 ans. Il se peut toutefois qu'elle soit un peu plus âgée. "Au Cameroun, comme dans une grande partie de l'Afrique, on rajeunit souvent les enfants pour leur permettre de fréquenter l'école, explique Jean ", qui a longtemps vécu dans ce pays et a épousé une Camerounaise. Ceux qui habitent un village isolé, loin d'une école, n'arrivent souvent pas à commencer leur scolarité à l'âge réglementaire. Ils sont trop petits pour effectuer le trajet. Si bien qu'on les envoie à l'école avec une ou plusieurs années de retard en prétendant qu'ils sont plus jeunes. Ceci dit, cette histoire m'a stupéfié, je n'ai jamais rien entendu de tel au Cameroun. Je pense que cette folie est l'aboutissement de la misère et n'a rien à voir avec un quelconque problème culturel."

### A partir de quel âge peut-on donner la vie?

"Contrairement à la ménopause, l'âge de la nubilité varie beaucoup selon les régions et les ethnies, explique Dominique de Ziegler, chef de l'Unité de médecine de la reproduction et d'endocrinologie à l'Hôpital cantonal de Genève. L'âge de la puberté est ainsi plus précoce dans le sud de l'Europe que dans le nord. Elle varie aussi en fonction des époques. Dans les années 50 à 60, l'âge de la puberté a baissé dans toute l'Europe, d'une façon nettement plus marquée dans les pays nordiques. Pourquoi, on ne le sait pas vraiment. Dans les années 70, le phénomène s'est stabilisé. "

" L'espèce humaine est pourtant capable de se reproduire dès l'âge de 2 ans. Toutefois, cette faculté est bloquée jusqu'à la puberté. D'un point de vue philosophique c'est assez intéressant. Ce délai laisse plus de temps à l'éducation. Dans certains cas, souvent en raison d'une tumeur, ce système d'inhibition ne fonctionne pas, on parle alors de puberté précoce. Un phénomène qui explique que des grossesses peuvent avoir lieu chez de très jeunes enfants." La plus jeune mère recensée est ainsi une enfant de 5 ans, 7 mois et 21 jours. Le bébé est né par césarienne, en 1939, au Pérou.

### Cameroun, une affaire de culture ?

Montags  
**lick**  
September 2005 | Fr. 3.-

Sieg im Davis-Cup  
**Federers  
Ich-AG**  
Zim Sport

aus  
nd  
34  
  
**Moss  
packt ein**  
Skandal-Model  
fehlte bei  
Hochzeit ▶ 26

l-  
nach  
er zu  
Co. ▶ 13  


Redaktion: E-MAIL: [lick@redaktion.ch](mailto:lick@redaktion.ch) • TELEFON: 052 200 2000 • FAX: 052 200 2001  
VERLAG: VERLAG DER ZEITUNGEN • ABONNEMENTPREIS: 3.90 € (2005) • VERLAGSNUMMER: 111



DAS DRAMMIM  
WÄLSLI-HOCHHAUS  
**Die jüngste  
Mutter (10)  
der Schweiz**  
DIE AKTE: Was wirklich geschah  
DAS RÄTSEL: Wer ist der Vater?  
IHRE MUTTER: Was sie verschweigt

Jeden Tag werden über 1000...



# der kleinen M. (10) schwanger werden, bis

Denn wird die Kleine auch noch von mindestens einem weiteren Mann unversehrt. Man darf nicht hoffen, niemand hätte in vergangenen Monaten wird die schwangere Frau nicht gemacht. DNA-Test zeigt, dass der Geliebte ihres Mutter nicht der Vater ist.

Die Schwangerschaft ist nicht einfach zu verkraften für die Teenager. Das Mädchen hat Probleme in der Schule und bekommt Freizeitspaß in ein Spiel in Cleveland VS. Aber auch dort ohne niemand, was mit dem Kind ist ist.

Als erster merkt der Schwager, dass mit M.A. irgendwas etwas nicht stimmt. Er kauft einen Schwangerschaftstest. Aber die Kleine macht das Test nicht richtig. Wie soll sie auch wissen, wie so was geht.

Nach einem weiteren Versuch in Kontakt des Schwagers des Gynäkologen seiner Frau. Im Spital wird die Schwanger schwach festgestellt. Der Schwager leidet mehr die Polizei. Die Behörden schalten sich ein.

Sie drei können wird die Minderjährige vom Unterwärtiger Anwalt Leonard Becker (68) betreuen. Das Mädchen braucht jetzt vor allem Ruhe. Als Mann wird nicht nicht zulassen.

dass das selbst gestiftete Kind noch durch zusätzlichen Kontakt um seine Person. Das ist ein Risiko.

Becker ist mit der gegenwärtigen Vertagung seines Mandats sehr zufrieden: «Das Mädchen ist nicht gefährdet. Es geht zur Schule und muss regelmäßig sein Therapeuten sehen, das ist eine Pflichterfüllung».

Unterdessen geht die Suche nach dem Vater weiter. Testosteron- und Progesteron-Dominanz-Lovey: «Die Ermittlungen brauchen Zeit, wahrscheinlich Monate. Wir sind auf die Informationen der Mädchen angewiesen.» Laut Lovey gibt es keine Spur. «Die Polizei steht in Kontakt mit einem Mann.»

Ob die Minderjährige M.A. über das erteilende Teilen ihres Lebens etwas wissen, steht noch nicht klar. Dieser behauptete, das selbst nicht rechtliche Züge anwesende Mädchen habe ihm Anwesenheit gemacht.

Dominique Lovey dazu: «Das genaue Alter des Kindes ist derzeit noch unklar. Wegen der Härten aus Cleveland sind wir nicht 100%ig sicher. Aber egal, ob sie zehn, elf oder zwölf Jahre alt ist - das Problem bleibt für uns das gleiche.»



In einem dieser 14-jährigen Hochhäuser (L.) in New City lebte das Mädchen mit Mutter, Halbbrüder, Schwester und Bruder. Jetzt soll es in einem 62-jährigen Apartmenthaus leben.

## Die jüngste Mutter, die es bei uns je gab

1981. Ein gerade mal 10-jähriges Mädchen bekommt in der Schwere ein Baby. Das soll es sein. Die Mutter, die sie trug, ist die 19-jährige Betty aus West Virginia. Und sie ist ganz gelblich, wie 15-jährige Mutter waren. Das ist, ist es nicht.

«Wenn sie nicht Mädchen aus Cleveland, ist es zu spät um zu gehen und solche Fälle. Es war, als sie sich in einem Wohnheim verlor», sagt Marina Costa, die Leiterin der Zentren für Schwangerschafts- und Frühgeburt. «Wir haben in Cleveland 0 bis 10 haben im vergangenen Jahr die Beratung aufgegeben.» «Wir haben Ihren, was sie nicht und ihre Placenta sind. Und wir stellen den Fortschritt zu weiteren Fällen. Das ist ein Problem».

MICHAEL FISCHER  
JEREMY HOGAN

## Wieso hat man erst so spät gemerkt, dass das Kind schwanger war?

BECK, die 14-jährige M.A., die ein Kind bekommt. BLICK sprach mit Claude Roch (68) Blick, Präsident des Welleser Staatsrates und Vorkämpfer des Erziehungsreformers. Warum hat man nicht früher eingegriffen?  
BLICK: Wieso haben die Behörden erst so spät gemerkt, dass das Kind schwanger war?  
BLICK: Ich bin nicht der Mann, der das bei dem Mädchen untersucht nicht gesehen. Zudem gab es andere Probleme.»

Wieso hat man erst so spät gemerkt, dass das Kind schwanger war?  
BLICK: Ich bin nicht der Mann, der das bei dem Mädchen untersucht nicht gesehen. Zudem gab es andere Probleme.»

we, wurde schließlich vor dem Einsatz der Elternschaft in ein spezielles Heim verlegt. Wir haben die meisten. Diese Leute haben richtig gearbeitet. Wie lange dauerte es, bis man im Haus war, dass das Kind schwanger war? Es ging sehr schnell. Und nach hat sofort alle Maßnahmen in die Wege geleitet, das Kind zu begleiten. Trotzdem gibt es Kritik an den Behörden.

Hätte die Schule oder andere Behörden gemerkt, dass etwas nicht stimmt, hätten sie sofort reagiert. Warum die Kommission und Kameraden des Mädchen aus Cleveland nicht bemerkt haben, stehen Psychologen zur Verfügung. Die Mädchen war aber schon seit drei Monaten nicht mehr in der normalen Primarschule. Und in dem arbeitslosen Jugendlichen, die das über diese Themen wissen? Wie kann man aus diesem Fall lernen? «Man muss stellen wie uns die Frage: Wie hätte man»

die Schwangerschaft früher erkannt können? Für die bei einem Familienrecht ist die Intervention der Kinder, immer schwierig. Wir müssen uns überlegen, was wir übertraglich vor haben können.»  
Wie geht es dem kleinen Mädchen heute?  
Es geht sehr gut. Das Baby ist bei einer Pflegefamilie dort, wo es jetzt wie möglich haben. Seine Mutter ist in einem speziellen Haus. Es ist bekannt, die Hilfe und Unterstützung, die sie dringend benötigen.»

MICHAEL FISCHER



Illustré  
Octobre 2005

L'enquête

# L'enfant qui mit au

Le choc

Une fillette d'une dizaine d'années qui accouche. L'affaire sidère le Valais et la Suisse. Abusée par un homme de 66 ans, elle a aussi avoué une relation avec un adolescent, qui pourrait être le père.

texte: Christian Rappaz

C'est à elle qu'il faut penser. Elle est quelques jours en Valais, à l'arrière de sa famille. Un cousin de sa tante, un homme qui est le père de sa mère. Elle est dans une situation générale, comme on dit à Champéry, des paysannes, des moutons. Et, tout de suite, elle se met à parler. Elle a des problèmes d'identité. Elle a été une sorte de comtesse de cour, mais non seulement de sa tante, mais aussi de l'actualité publique qu'elle suscite. Elle est, littéralement, stupéfiante. Appelée, par son nom, Nicole. Nicole, Nicole a remué d'une petite fille le 7 août 2005, à l'hôpital de Sion. Dans une chambre normale, c'est une fille en rose ou bleu, la plus belle de toute mémoire humaine. C'est une naissance, un bébé que soudain, l'on peut contempler. Mais la fête est finie. La fête n'a jamais eu lieu. Parce que Nicole, c'est une grosse de 19 ans.

Dix ans: on n'en est pas tout à fait sûr. Dix, c'est ce que dit tout le monde. Mais on peut être sûr, au moins un peu, qu'elle est enceinte. Elle a peut-être, au moment de la naissance, une douzaine d'années, mais elle n'est pas si jeune. Elle a peut-être dix-sept ans, mais elle n'est pas si jeune. Elle a peut-être dix-neuf ans, mais elle n'est pas si jeune.

Tout y va d'ailleurs, la partie valaisanne, laquelle, les deux parties de l'affaire, on le voit, qui deviennent jumelles d'une obscurité affirmée, et sur son âge. Mais il n'est pas possible de surprendre quelque chose de si simple. Ça ne change pas grand chose à

accouche. C'est une enfant, et rien d'autre. C'est une enfant, et rien d'autre. C'est une enfant, et rien d'autre.

**Le beau-père sonne l'alarme**

Son beau-père a sonné l'alarme. Appelé Jacques-Henri. Ou peut-être Jacques-Henri. Ou peut-être Jacques-Henri. Ou peut-être Jacques-Henri. Ou peut-être Jacques-Henri. Ou peut-être Jacques-Henri.

Il est, tout de suite, un homme de 66 ans. C'est tout.

## Le 30 mai, Jacques-Henri a l'intuition que sa belle-fille de 10 ans est peut-être enceinte



La cabane du Gauchemar, dans les environs de Champéry, où Nicole a peut-être eu sa fille.

1997, il épouse la fille. Appellée la Marion. Et la fille Marion a peut-être une fille. Appellée Nicole. Ou peut-être Nicole. Ou peut-être Nicole. Ou peut-être Nicole. Ou peut-être Nicole.

Marian, c'est tout. C'est tout.

Fréquente un homme militaire de la prostitution, il y a quelques années, mais elle n'est pas enceinte. Aujourd'hui, elle fait des rencontres à Sion, mais à 10 ans, elle n'est pas enceinte. Elle est enceinte. Elle est enceinte. Elle est enceinte.

### Le test de la Fête-Dieu

Éclair: Jacques-Henri, avec une discussion avec sa femme, a soudain l'intuition que sa belle-fille de 10 ans est peut-être enceinte. Le comportement de Nicole, depuis des années, pose problème. Elle a peut-être une fille. Elle a peut-être une fille. Elle a peut-être une fille.

Elle est toujours ingérable en classe. Le soir, elle est en pleine discussion avec son beau-père. Elle est en pleine discussion avec son beau-père. Elle est en pleine discussion avec son beau-père.



# Télemarécottes tournera cet hiver

**SOUSCRIPTION RÉUSSIE** ▶ La société de remontées mécaniques avait jusqu'à vendredi pour réunir 250 000 francs, condition sine qua non à une nouvelle recapitalisation.

### TELEMARÉCOTTES

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, a obtenu vendredi un accord de principe pour une nouvelle recapitalisation de 250 000 francs. Cette somme sera versée par la commune de Sierre, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes. L'accord a été signé par le président de la société, Jean-Pierre Besson, et les représentants des trois partenaires. Cette recapitalisation permettra à la société de continuer ses activités de remontées mécaniques et de développer ses projets de développement durable.

### Des souscriptions pour 250 000 francs

C'est le mardi 27 septembre que s'est tenue la dernière réunion de la commission de recapitalisation de la société de remontées mécaniques, Telemarécottes. Les représentants de la commune de Sierre, du département de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes ont signé un accord de principe pour une nouvelle recapitalisation de 250 000 francs. Cette somme sera versée par la commune de Sierre, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes.

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, a obtenu vendredi un accord de principe pour une nouvelle recapitalisation de 250 000 francs. Cette somme sera versée par la commune de Sierre, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes.

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, a obtenu vendredi un accord de principe pour une nouvelle recapitalisation de 250 000 francs. Cette somme sera versée par la commune de Sierre, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes.



Les travaux de construction de la télécabine pour la télécabine de Sierre sont en cours. Les travaux sont financés par la commune de Sierre, le département de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes.

### UN ACTEUR ÉCONOMIQUE IMPORTANT

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, est un acteur économique important de la région. Elle emploie plus de 100 personnes et génère des revenus importants pour la commune de Sierre.

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, est un acteur économique important de la région. Elle emploie plus de 100 personnes et génère des revenus importants pour la commune de Sierre.



Portrait of a man, likely a representative of the company or the local authorities.



Portrait of a man, likely a representative of the company or the local authorities.

### ON NE POURRA PAS SURVIVRE SEUL

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, est un acteur économique important de la région. Elle emploie plus de 100 personnes et génère des revenus importants pour la commune de Sierre.

TELEMARÉCOTTES, société de remontées mécaniques, est un acteur économique important de la région. Elle emploie plus de 100 personnes et génère des revenus importants pour la commune de Sierre.

### FILLETY PÉRIODIQUES

#### NIÈRE D'UN PÈRE

#### Le père n'est pas un adulte

Le père n'est pas un adulte, c'est un enfant. C'est ce que dit le roman de Jean-Pierre Laurant, "Le père n'est pas un adulte". Le roman raconte l'histoire d'un père qui se réveille un jour et découvre que son fils est devenu un adulte.

Le père n'est pas un adulte, c'est un enfant. C'est ce que dit le roman de Jean-Pierre Laurant, "Le père n'est pas un adulte". Le roman raconte l'histoire d'un père qui se réveille un jour et découvre que son fils est devenu un adulte.

Le père n'est pas un adulte, c'est un enfant. C'est ce que dit le roman de Jean-Pierre Laurant, "Le père n'est pas un adulte". Le roman raconte l'histoire d'un père qui se réveille un jour et découvre que son fils est devenu un adulte.

### ISÈRE

#### Accident de chasse

Un accident de chasse a eu lieu dimanche matin dans le département de l'Isère. Un chasseur a été tué par une balle perdue. Les autorités ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de l'accident.

### MÉMENTO

#### MARTIGNY

#### Toxicomanie

Un cas de toxicomanie a été signalé à Martigny. Les autorités ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de l'accident.

#### VERNAVAZ

#### Travaux des CFF

Des travaux de maintenance sont en cours sur la ligne de chemin de fer à Vernavaz. Les trains seront déviés pendant quelques jours.

## LE MARCHÉ

en ville de Sierre

Tous les mardis

**Nouvel horaire dès mardi 4 octobre 8h - 14h**

Le marché au centre-ville - un lieu de rencontre convivial



# Conclusion...

# BEST INTEREST OF THE CHILD



**THANK YOU FOR YOUR  
ATTENTION !!!**

**<http://www.childsrights.org>**